POLITIQUE DE BOURSE POUR LES STAGES NON RÉMUNÉRÉS

Mise à jour le 25 juillet 2018 par le Conseil d'administration de l'AEENAP

Préambule

L'AEENAP a pour mission de soutenir ses membres dans la réalisation de leur projet d'études. La bourse pour stage non-rémunéré a été instituée afin d'apporter un soutien financier aux étudiants ayant des stages non rémunérés, dans le but de les encourager matériellement et moralement dans l'accomplissement de leurs études.

1. Principe général

Par le biais de la bourse pour stage non-rémunéré, l'AEENAP s'engage à aider financièrement les étudiants dont le stage n'est pas rémunéré. La bourse a été mise en place puisque plusieurs étudiants effectuent des stages non rémunérés.

L'AEENAP a prévu accorder cinq bourses pour stage non rémunéré à la session d'hiver, trois à la session d'automne et deux à la session d'été. Le Conseil d'administration de l'AEENAP se réserve cependant le droit de modifier ce nombre en fonction de la quantité de demandes reçues et de la situation financière de l'association.

L'AEENAP s'engage à libérer un fond lors de chaque année financière pour l'octroi de bourses et d'aide financière. Le Conseil d'administration de l'AEENAP se réserve le droit de modifier ce fond en fonction de la situation financière de l'association.

En cas d'inutilisation de la totalité du fond prévu pour les bourses à une session, il sera transféré à la session suivante. Il ne pourra cependant pas être reporté à une autre année scolaire. Un maximum de 10 bourses par année scolaire peut être octroyé, sauf sous une décision contraire prise par le Conseil d'administration de l'AEENAP.

2. Critères d'admissibilité

Tous les étudiants inscrits à la maîtrise pour professionnels avec stage qui effectuent présentement un stage non rémunéré peuvent poser une demande de bourse. Les étudiants

dont le stage est admissible à des bourses de l'ENAP ne peuvent cependant pas y avoir accès.

- Être membre en règle de l'AEENAP et y avoir toujours payé sa cotisation;
- Avoir obtenu un stage non rémunéré contribuant à l'obtention du diplôme de maîtrise, profil professionnels;
- Ne pas avoir déjà reçu de bourse pour le stage qui fait l'objet de la demande.
- Faire parvenir la demande avant le **1er novembre** pour la session d'automne, le **1er mars** pour la session d'hiver et le **1er juin** pour la session d'été.

La demande doit être déposée par écrit en utilisant le formulaire d'inscription disponible aux bureaux de l'AEENAP ou sur le site internet de l'Association. La demande doit être facilement lisible, rédigée en français et doit être signée. Le formulaire dûment rempli doit être déposé à l'un ou l'autre des bureaux de Québec ou de Montréal, envoyé par la poste ou par courriel. Le fait de correspondre aux critères de sélection ne garantit pas l'octroi automatique de la bourse. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

3. Documents requis

- Le formulaire de demande d'une bourse dûment rempli;
- Votre curriculum vitae;
- Une preuve de la convention de stage;
- Une preuve du statut non rémunéré du stage si celle-ci ne figure pas dans la convention de stage;
- Le relevé de notes de vos études universitaires.

4. Montant accordé

Le montant accordé est situé entre 600$ et 1500$ par récipiendaire et est déterminé par le document annexé à la présente politique. La bourse sera remise sous forme de chèque. Le montant de la bourse peut être révisé en tout temps par le conseil d'administration. Le cas échéant, l'AEENAP se doit d'annoncer publiquement ce changement.

5. Comité de sélection et étude des dossiers de candidature

Les dossiers seront évalués par un comité interne du Conseil d'administration de l'AEENAP. Une décision sera rendue dans un délai de 30 jours suivant la date de remise. Les décisions de l'AEENAP concernant les bourses et compensations financières sont définitives.

6. Entrée en vigueur de la politique

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration de l'AEENAP et peut être modifiée par cette même instance sur recommandation d'un membre.

7. Faites parvenir votre demande à :

L'Association étudiante de l'ENAP

Campus de Québec 555, boul. Charest Est, bureau 4134 Québec (Québec) G1K 9E5 Tél.: 418-641-3000 poste 6852 aeenap.quebec@enap.ca	**Campus de Montréal** 4750, av. Henri-Julien, bureau 4117 Montréal (Québec) H2T 3E5 Tél.: 514-849-3811 aeenap@enap.ca

Annexe 1

Tableau 1. Critères pour définir le montant d'obtention d'une bourse pour stage non-rémunéré

Déménagement requis	Coût de déplacement*	Coût de la vie**
Non (0)	Peu ou pas de déplacement requis (0)	Faible (1)
Oui (1)	Déplacement rapproché (1)	Moyen (2)
	Déplacement éloigné (2)	Élevé (3)
	Déplacement très éloigné (3)	

* Voir l'annexe 2.
** Le coût de la vie est établi selon l'indicateur du niveau des prix à la consommation des ménages en base USD 2005. Les données proviennent de la base de données Penn World Table de l'Université de Groningen (http://febpwt.webhosting.rug.nl/Dmn/AggregateXs/VariableCodeSelect) pour la dernière année disponible. Voir le fichier Excel.

Tableau 2. Montant attribué selon les points obtenus à la première étape

Attribution selon le cumul des points du tableau 1		
1-3 points	4-5 points	6-7 points
600$	1000$	1500$

Annexe 2

L'Association étudiante de l'ENAP s'est inspiré la carte de LOJIQ afin de définir les pointages offerts à chaque déplacement. Vous pouvez visualiser cette carte grâce au lien suivant : https://www.lojiq.org/participer/soutien-financier/.

(0) Peu ou pas de déplacement requis

Québec[1]
Ontario

(1) Déplacement rapproché

AMÉRIQUE CENTRALE
Belize
Costa Rica
Guatemala
Honduras
Nicaragua
Panama
Salvador

AMÉRIQUE DU NORD
Canada (sauf au Québec et en Ontario)
États-Unis
Mexique
Saint-Pierre-et-Miquelon (France)

CARAÏBES
Antigua-et-Barbuda
Antilles Néerlandaises
Bahamas
Barbade
Cuba
Dominique
Grenade
Guadeloupe (France)
Haïti
Île de Saint-Martin (France)
Îles vierges britanniques

[1] Une exception pourra être faîte pour un stage dans le Nord du Québec, les frais de déplacement étant très élevés. Le cas échéant, l'étudiant ou l'étudiante devra ajouter à sa demande de bourse une pièce justificative (copie du billet d'avion) démontrant qu'il ou elle devrait avoir droit à un montant plus élevé.

Jamaïque
Martinique (France)
Mexique
Porto Rico
République dominicaine
St-Barthélémy (France)
St-Martin Trinité-et-Tobago

(2) Déplacement éloigné

AFRIQUE DU NORD
Algérie
Égypte
Îles Canaries (Espagne)
Libye
Maroc
Tunisie

AMÉRIQUE DU SUD
Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Équateur
Guyana
Guyane française (France)
Paraguay
Pérou
Suriname
Uruguay
Venezuela

EUROPE DE L'EST ET DU NORD
Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Biélorussie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Estonie
Finlande

Géorgie
Grèce
Groenland
Hongrie
Îles Féroé
Islande
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Ex-République yougoslave de Macédoine
Moldavie
Norvège
République Tchèque
Roumanie
Russie Ouest
Serbie-et-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Turquie
Ukraine
Yougoslavie

EUROPE DE L'OUEST
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
France
Irlande
Italie
Liechtenstein
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Royaume-Uni
Suisse

(3) Déplacement très éloigné

ASIE
Bangladesh
Bhoutan
Brunei
Chine
Corée du Sud
Inde
Indonésie
Japon
Laos
Malaisie
Myanmar
Philippines
Macao
Maldives
Mongolie
Népal
Pakistan
Russie (est)
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Vietnam

AFRIQUE DE L'EST, DE L'OUEST ET DU SUD
Afrique du Sud
Angola
Bénin
Botswana
Burkina-Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Côte-d'Ivoire
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée

Guinée Bissau
Guinée Équatoriale
Île de la Réunion (France)
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maurice
Mauritanie
Mayotte
Mozambique
Namibie
Niger
Nigeria
Ouganda
Papouasie-Nouvelle-Guinée
République centre Afrique
République Démocratique du Congo
République du Congo (Zaïre)
Rwanda São Tomé et Príncipe
Sierra Leone
Seychelles
Sénégal
Somalie
Soudan
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Zambie
Zimbabwe

MOYEN-ORIENT
Afghanistan
Arabie
Saoudite
Bahreïn
Émirats Arabes Unis
Iran
Iraq
Israël
Jordanie

Kazakhstan
Kirghizistan
Koweït
Liban
Oman
Ouzbékistan
Qatar
Syrie
Tadjikistan
Turkménistan
Yémen

OCÉANIE
Australie
Fidji
Guam
Hawaï
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Kiribati
Palaos
Polynésie Française (France)
Micronésie
Nauru
Nioué
Nouvelle-Calédonie (France)
Nouvelle-Zélande
Samoa Timor-Leste
Tokélaou
Tonga
Tuvalu
Vanuatu